

COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 août 2022

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 06/09/2022 l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 06/09/2022 et certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 23/08/2022

L'an Deux Mil 2022, le 30 août, à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie des Souhesmes, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BUYS, Maire.

Etaient présents : Gérard BUYS - Delphine DELANDRE - Christophe FLOQUET- Bénédicte BERAUT - Jacqueline CHAMPENOIS - Muriel DROUARD - Adrien FURQUAND - Jérôme GOEURIOT - David HOFFMANN - Laurence LESIRE

Absent(s) excusé(s) : Anthony HENRY - (pouvoir à Bénédicte BERAUT)

Absents non excusé(s) : -

Conseillers consultatifs présents : Maurice JOSEPH - Guy MORETTI

Un scrutin a eu lieu, Laurence LESIRE été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2022-19	Location logement communal
2022-20	Renouvellement bail de location Parc ZI 12 1ha 10 ares
2022-21	Renouvellement autorisation de voirie
2022-22	Affouages 2022 2023
2022-23	Tarifs affouages

2022-19 : Location logement communal

Suite au départ des locataires occupants, le Maire propose au Conseil Municipal de mettre le logement communal situé au 27, Grande rue, à Les Souhesmes-Rampont, en location à partir du 1^{er} octobre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DONNE son accord pour :

- Louer le logement communal -situé 27, Grande rue à Les Souhesmes- à M. Geoffrey COLLASSE né le 30/09/1989 à Verdun et à Mme Justine LE ROUX, née le 30/04/1991 à Gisors, pour une durée de TROIS ans,
- Fixe le montant du loyer à 630 € par mois, payable d'avance par les preneurs, au Trésorier Municipal, à compter du 1^{er} octobre 2022,
- Fixe le montant de l'avance sur charges à 15 € par mois, payable d'avance par les preneurs, au Trésorier Municipal, à compter du 1^{er} octobre 2022. Les charges correspondent à l'entretien annuel de la pompe à chaleur et de la VMC. La Commune règlera ces factures d'entretien et répercutera la somme moins le montant des avances déjà versées, aux locataires)
- Fixe le montant de la caution à 630 € correspondant à un mois de loyer,
- Donne autorisation au Maire pour signer le bail de location ainsi que tout document relatif à ce dossier.

2022-20 : Renouvellement du bail de location parcelle ZI 12 : 1h 10ares. M. Christian LISIECKI

Le Maire indique au Conseil Municipal que le bail de location de la parcelle ZI 12 « Au Closel » (pour la moitié de sa contenance, soit 1 ha 10 ares) est arrivé à échéance le 14 avril 2022.

Dans ce cadre et avec l'accord du locataire, le Maire propose le renouvellement du bail pour une durée de **9 ans, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 15 AVRIL 2022** et pour un montant de **76.90€**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer le renouvellement de bail ainsi que tout document administratif/financier relatif à ce dossier.

2022-21 : Autorisation de voirie : renouvellement

L'autorisation de voirie dont bénéficie M. TONNER Jean-Marie -et qui porte sur la mise en place de végétaux pour clore une zone de sécurité pour ses enfants- n° parcelle 497 C n°61 et n°62, est arrivée à son terme le 07 septembre 2021.

M. TONNER sollicite le renouvellement de cette autorisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Maire à procéder au renouvellement demandé, dit que le montant de la redevance annuelle reste fixé à 20,00€.

2022-22 : Affouages 2022/2023 - bois et branches à terre

Afin de nettoyer la forêt dans son ensemble en exploitant bois et branches cassés au sol, sur l'ensemble du domaine forestier communal dans le respect des articles L 145-1 à L 145-4 du Code forestier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE :

- La délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage » provenant de l'ensemble de la forêt communale hormis les parcelles 6R (sur Rampont) ; 7 ; 9 ; 12 ; 13 ; 14 ; 16 ; 22 et 30 (sur les Souhesmes).

Fin d'exploitation : 31/10/2023

L'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité des trois garants désignés suivants : Madame Laurence LESIRE, Messieurs Christophe FLOQUET & Jérôme GOEURIOT.

2022-23 : Tarifs affouages 2022/2023 :

Le Maire rappelle la délibération 2022-22 portant sur l'attribution des affouages 2022/2023 sous la responsabilité des trois garants désignés suivants : Madame Laurence LESIRE, Messieurs Christophe FLOQUET & Jérôme GOEURIOT.

Il propose de nouveaux tarifs, à compter de la saison 2022/2023, comme ci-dessous :

De 0 stères jusqu' à 10 stères : 5.50€ le stère

De 10,25 stères à 20 stères : 8.00€ le stère

De 20,25 stères à 40 stères : 10.00€ le stère

étant entendu que chaque affouagiste sera limité à 40 stères maximum, par saison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 8 voix pour et 3 abstentions, ACCEPTE la proposition du Maire, l'autorise à signer tout document administratif/financier relatif à ce dossier

2022-19	Location logement communal
2022-20	Renouvellement bail de location Parc ZI 12 1ha 10 ares
2022-21	Renouvellement autorisation de voirie
2022-22	Affouages 2022 2023
2022-23	Tarifs affouages

Gérard BUYS	Delphine DELANDRE	Christophe FLOQUET	BERAUT Bénédicte
Jacqueline CHAMPENOIS	Muriel DROUARD	Adrien FURQUAND	Jérôme GOEURIOT
Anthony HENRY	David HOFFMANN	Laurence LESIRE	